

Sécurité dans les villes et les communes

PROTECTION DE LA POPULATION Population suisse	PRÉVENTION DES ACCIDENTS NON PROFESSIONNELS Population suisse	SÉCURITÉ ET PROTECTION DE LA SANTÉ AU POSTE DE TRAVAIL Employés communaux
Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi)	Loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA) Art. 88	Loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA) (directive CFST 6508)
Police Pompiers Secteur de la santé Services techniques Protection civile	Circulation routière Sport Habitat et loisirs	Administration Entretien des routes Espaces verts Installations sportives Services sociaux Ecoles, etc.
Spécialistes des différents secteurs	Délégués bpa à la sécurité	Spécialistes santé et sécurité au travail (SSST) Coordinateurs de sécurité (COSEC)